CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCTNP

Procès-verbal du jeudi 27 février 2025 à 17h30

À la salle polyvalente de LE MEILLARD

AGORA - 2, rue des sœurs grises - BP 40017 - 80600 Doullens
03 22 77 80 00 / Fax : 03 22 77 80 03
contact@cctnp.fr

SIRET : 200 070 951 00013 – Code APE : 8411Z

Le 27 février 2025 à 17h30 se sont réunis à Le Meillard et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, après avoir été légalement convoqués le 21 février 2025, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.

ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION A L'ASSEMBLÉE 3
  - *Présentation du dispositif du programme de rénovation de l'habitat 3*
- PROCEDURE ADMINISTRATIVE 4
- ADMINISTRATION GENERALE 5
  - *1. Désignation des nouveaux représentants au SMIRTOM du Plateau Picard Nord (PPN) 5*
  - *2. Renouvellement de la demande de subvention Petites villes de demain pour 2025 ..... 5*
  - *3. Approbation de la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le secteur ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) de la commune de Doullens pour la période 2025-2030 ..... 6*
  - *4. Approbation de Pacte territorial relative à l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie pour la période 2025-2029 ..... 6*
- FINANCES 7
  - *5. INFO DELIB BUREAU : Engagement d'un quart des dépenses d'investissement au budget principal et aux budgets annexes de la CCTNP pour l'exercice 2025 ..... 7*
  - *6. INFORMATION : Virement de crédit n°1 – Budget principal 7*
  - *7. INFORMATION : Virement de crédit n°2– CSN 7*
- MARCHÉS PUBLICS 8
  - *8. MAPA2 : Attribution de marché d'accompagnement socio professionnel 8*
  - *9. Accord de principe pour la signature d'une convention de maitrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux de réfection de rénovation de l'école Catherine Garcin à Doullens 8*
- ASSAINISSEMENT 9
  - *10. Révision des frais de gestions relatifs à la facturation du service assainissement collectif .. 9*
- ENVIRONNEMENT 11
  - *11. Contrat d'Objectif Territorial (COT) : Approbation du plan d'actions 11*
  - *12. Approbation de la convention financière 2025 de l'ADUGA 11*
- TOURISME 12
  - *13. Approbation du contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme »2025-2027 ..... 12*

14. Approbation des nouveaux tarifs supplémentaires 2025 de la Cité souterraine de Naours 12

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 13

15. PRESENTATION : Rapport des orientations budgétaires 2025 de la CCTNP 13

..... 13

16. DELIB : Tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 (DOB) 16

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES 17

PRÉSENTATION A L'ASSEMBLÉE

Présentation du dispositif du programme de rénovation de l'habitat

La présentation est disponible en annexe du procès-verbal

CITÉMÉTRIE L'HABITAT SUR MESURE

Mme Claire LEROY
Directrice Régionale Citémétrie
Tel : 03.66.19.31.33
@ : cctnp-habitat@citemetrie.fr

A noter :

- Les maires auront connaissance des dossiers initiés par leurs administrés.

- CITEMETRIE accompagne les ménages à toutes **les étapes du projet :**

- Sur le volet technique, de réaliser une analyse de l'éligibilité et de la pertinence du projet au regard des besoins et des envies, des opportunités offertes par logement ou encore des financements et aides mobilisables. Il s'agira également d'accompagner dans le choix des artisans ainsi que d'assurer un suivi en phase travaux. Seuls les devis seront à solliciter par les ménages.
- Sur le volet administratif, d'apporter un appui à la constitution, au dépôt et à la clôture de l'ensemble des dossiers de subventions et d'aides, voire selon les cas, à les constituer.
- Sur le volet financier, de consolider et d'optimiser le programme de travaux prévus, d'obtenir une vision globale des dépenses à prévoir et des aides mobilisables pour une prise de décision éclairée.

- **Le fonds d'avance pour travaux du Département :**

Pour aider les ménages qui ne peuvent avancer les sommes correspondant au coût des travaux, le Département met en place un fonds d'avance : l'opérateur, chargé du montage du dossier par le ménage, perçoit du Département une somme correspondant à la totalité des aides attribuées. L'opérateur va utiliser ce fonds d'avance pour payer les travaux, avant de restituer les sommes au Département, après perception des aides. Le ménage paye uniquement le reste à charge qui lui incombe, après déduction de toutes les aides.

☑ Arrivée à 18h03 de M. François CREPIN (LONGUEVILLETTE)
☑ Arrivée à 18h05 de M. ROUSSEAU Emmanuel (LA VICOGNE)

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

La Présidente annonce les excusés ainsi que les pouvoirs. Le quorum est atteint à l'ouverture de séance avec 50 voix à exprimer.

La Présidente remercie M. CARDON, Maire de la commune de Le Meillard, pour l'accueil réservé au conseil communautaire ce jour.

M. Dominique DUFOSSE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 19 décembre 2024 est soumis au vote de l'assemblée.
La Présidente demande si ce procès-verbal soulève des questions de la part de l'assemblée avant de le mettre au vote.

- **Claude DEFLESSELLE (COISY)** indique ne pas avoir trouvé dans le procès-verbal les informations relatives au 2 € du mètre cube et ne connait donc pas les conditions de vote sur cette mention.
  Il déplore également que la délibération relative à la nouvelle tarification de l'assainissement en vigueur au 1er janvier 2025 n'ait pas été transmise aux communes avant le 31/12/2024.

Il s'abstient sur le vote, n'étant pas présent à la séance communautaire du 19 décembre 2024.

Le procès -verbal du 19 décembre 2024 approuvé à la majorité avec 1 abstention.

L'ordre du jour est ouvert par la Présidente à 18h 05.

▸ ADMINISTRATION GENERALE

☑ Arrivée à 18h10 de M. Antoine SEPTIER (MAIZICOURT)

1. Désignation des nouveaux représentants au SMIRTOM du Plateau Picard Nord (PPN)

Vu la délibération du 24 juillet 2020 portant sur la désignation des représentants de la CCTNP au sein du SMIRTOM du Plateau Picard Nord (PPN) ;
Considérant les propositions des communes d'Agenville, Authieule, Longuevillette, Epécamps et Bouquemaison, il est proposé de désigner les nouveaux représentants.
Il est à noter que les communes n'ayant pas fait de retour auprès des services communautaires sur le sujet, verront le nom de Monsieur ou Madame le Maire inscrit automatiquement à ce registre.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 janvier 2025,
Entendu l'exposé, le conseil communautaire désigne à l'unanimité les nouveaux représentants au sein du SMIRTOM du Plateau Picard Nord (PPN) comme suit :

COMMUNES CCTNP	NOM	PRENOM
AGENVILLE	LEFORT	Ludivine
AUTHIEULE	LEGAULT	Frédéric
BOUQUEMAISON	DEVILLERS	Brigitte
EPECAMPS	CAHON	Dimitri
LONGUEVILLETTE	PLANCQUE	Philippe

La présente délibération sera transmise aux services du SMIRTOM PPN.

2. Renouvellement de la demande de subvention Petites villes de demain pour 2025

Vu les délibérations en date du 30 septembre 2021, portant sur l'approbation de la convention du programme P*etites Villes de Demain*, de la création et du recrutement d'un chargé de missions dédié, et du dépôt des demandes de subvention ;

Considérant la signature avec l'Etat en mars 2023 de la convention cadre,

Considérant les projets principaux 2025 attendus :

- Lancement au début du mois de janvier, et pour une durée de 5 ans, de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-Renouvellement Urbain sur cœur historique de Doullens et Pacte territorial sur l'ensemble du territoire CCTNP),
- Création d'un guichet unique de l'habitat en mai
- Opération de requalification des espaces publics de centre-ville de Doullens, dont les travaux de la 1ère phase (Boulevard du Maréchal Haig) seront lancés cet été
- Installation de la signalétique touristique en centre-ville et aux entrées de ville de Doullens
- Poursuite du projet de réhabilitation de la friche scolaire Montalembert,

Considérant la convention établie avec la commune de Doullens pour la prise en charge de 50% du poste de Chef de Projet *Petites Villes de Demain*,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 janvier 2025,

Entendu l'exposé, le conseil communautaire autorise à l'unanimité la Présidente à solliciter la Banque des Territoires pour un accompagnement financier à hauteur de 55 000 €.

3. Approbation de la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le secteur ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) de la commune de Doullens pour la période 2025-2030

En 2021, Doullens est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Petite Ville de Demain », le dispositif accompagne les villes de moins de 20 000 habitants dans la mise en œuvre d'un projet de territoire global et opérationnel, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants et relever les défis des transitions (rénovation du bâti ancien, conversion des friches urbaines, aménagements des espaces publics).

Dans cette optique la commune de Doullens souhaite développer une stratégie d'intervention sur le parc de logement privé.

C'est dans ce contexte qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le secteur ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) de la commune de Doullens est portée par la Communauté de communes du Territoire Nord-Picardie.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le secteur ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) de la commune de Doullens, pour la période 2025-2030

4. Approbation de Pacte territorial relative à l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie pour la période 2025-2029

La Communauté de communes du Territoire Nord-Picardie souhaite développer une stratégie d'intervention sur le parc de logement privé dont les objectifs sont :

- L'amélioration des logements les plus dégradés et la lutte contre la précarité énergétique,
- L'amélioration de la politique d'accueil sur le territoire,
- Le développement et la valorisation du patrimoine architectural,
- L'amélioration de l'activité et la reconnaissance de l'artisanat local du bâtiment
- Le maintien, le développement, ou la création de commerce de proximité,
- Le développement de l'attractivité touristique,
- Le développement d'actions en faveur des économies d'énergie,
- Le partage des objectifs entre l'action publique et l'initiative privée.

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes du Territoire Nord-Picardie a souhaité réaliser une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle des 65 communes, et d'une OPAH Renouvellement urbain sur le secteur ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) de la commune de Doullens.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la signature de la convention relative Convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG) Amélioration de l'habitat privé sur le territoire de la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie, sur la période 2025-2029.

FINANCES

5. INFO DELIB BUREAU : Engagement d'un quart des dépenses d'investissement au budget principal et aux budgets annexes de la CCTNP pour l'exercice 2025

Le Conseil communautaire est informé que le Bureau a autorisé à l'unanimité par délibération du 30 janvier 2025, l'engagement du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif de l'exercice 2025.

DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Le Conseil communautaire est informé des décisions actées par la Présidente

6. INFORMATION : Virement de crédit n°1 – Budget principal

Virement de crédit N°1 autorisée au budget principal

Chapitre	Article	Nature	Investissement	
			Dépenses	Recettes
DF - 67	673 fonction 7213	Charges exceptionnelles	- 56 360 €	
DF - 65	65748 fonction 020	Subvention APITNP	+ 20 580 €	
	65568 fonction 020		+ 20 940 €	
	65568 fonction 87		+ 10 000 €	
	65 742 fonction 020		+ 4 840 €	
TOTAL			0	0

:

7. INFORMATION : Virement de crédit n°2– CSN

Virement de crédit N°1 autorisée au budget annexe de la Cité Souterraine

Chapitre	Article	Nature	Fonctionnement	
			Dépenses	Recettes
DF - 022		Dépenses imprévues	- 13 863 €	0 €
DF - 012	6215	Charges de personnel et frais assimilés	+ 13 420 €	0 €
DF - 012	6218	Charges autres personnel extérieurs	+ 443 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

MARCHÉS PUBLICS

Les documents afférents sont disponibles sur simple demande auprès de caroline.delbecq@cctnp.fr

8. MAPA2 : Attribution de marché d'accompagnement socio professionnel

Vu la décision de la CAO en séance le 30 janvier 2025 ;

Dans le cadre de l'accompagnement socio-professionnel pour les chantiers d'insertion, une procédure adaptée a été publiée le 20 décembre 2024.

1 offre a été reçue et analysée.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'attribution du marché d'accompagnement socio-professionnel pour les chantiers d'insertion à la l'association Force Picardie pour un montant annuel de 54 000 € HT.

☑ Arrivée à 18h20 de Mme Clémence ROUSSEAU (NAOURS)

9. Accord de principe pour la signature d'une convention de maitrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux de réfection de rénovation de l'école Catherine Garcin à Doullens

La CCTNP souhaite implanter de manière pérenne la Maison France Service (MFS)en cœur de ville, au rez-de chaussée de l'école Catherine Garcin.
Parallèlement, la Ville de Doullens souhaite déménager son CCAS vers le 1er étage de cette même école ;
Afin d'optimiser les coûts et minimiser les risques d'interférences techniques, les collectivités souhaiteraient mutualiser la réalisation de ses travaux tout en garantissant le paiement de la part de chacun ;
Un maitre d'ouvrage peut confier à un autre maitre d'ouvrage le pouvoir de réaliser des travaux en son nom, dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, à travers une convention ;
La CCTNP et la Ville de Doullens envisagent donc de signer une convention de maitrise d'ouvrage déléguée dans laquelle la CCTNP serait mandataire et la Ville de Doullens mandante.

La Présidente précise que bien que la Maison France Service (MFS) opère efficacement dans les locaux de la CCTNP, les conditions immobilières demeurent assez complexes, tant pour les agents qui accueillent que pour les usagers qui sont reçus. Il est nécessaire de considérer une nouvelle structure organisationnelle pour se conformer au même titre au cahier des charges de la MFS et à son mode d'opération.
Lors de l'inauguration, la préfecture a été informée que ce projet était temporaire en attendant la localisation finale qui ne dépendra pas des locaux de la CCTNP.

Ce projet est localisé au rez-de-chaussée de l'ancienne école Catherine GARCIN, qui est une extension de l'ancienne école de musique de Doullens, occupée par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI).
La ville de Doullens et la CCTNP ont été notifiées de l'octroi d'une subvention pour réaliser le projet.

Il est nécessaire de clarifier la question du terrain immobilier avant d'entamer toute procédure de travaux, y compris la signature d'un bail entre la ville de Doullens et la CCTNP.

- **Fanny DELESTRE** (DOULLENS) mentionne que ce projet aura lieu dans des bâtiments appartenant à la ville de Doullens. Elle évoque spécifiquement le projet de réalisation du siège unique de la CCTNP sur la friche de Montalembert. Elle se questionne sur la possibilité que cette MFS soit transférée pour se situer plus près du siège de la CCTNP dans le futur. Elle est préoccupée par l'usage des subventions accordées lors d'une relocalisation.

  La Présidente apprécie la pertinence de la question, mais indique qu'il n'est pas prévu de déplacer la MFS sur le site de Montalembert. Il est essentiel de maintenir la présence de ce service au centre-ville et d'assurer l'accessibilité des commerces.

  Jacques MASSET ajoute la nécessité de démarrer les travaux avant fin mars pour ne pas perdre la subvention accordée sur un service en place depuis 2 ans.

- **Dominique DUFOSSE (OCCOCHES)** souhaite savoir ce qui adviendra des locaux du CCAS.

  La Présidente indique que la décision reviendra au maire de Doullens et président du CCAS.

- **Laurent CRAMPON (MONTONVILLERS)** souligne la bonne fréquentation de la MFS et demande si le projet de nomadisme est toujours d'actualité.

  La Présidente affirme le projet, qui devrait se concrétiser en 2025, Ce projet a été freiné par un souci lié aux ressources humaines. Du fait des absences pour maladie d'agents nécessitant une formation d'autres agents. Le deuxième semestre devrait permettre la mise en place de permanences au sein des communes.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire accepte à la majorité avec 1 abstention, la signature d'une convention de maitrise déléguée relative aux travaux de réfection de rénovation de l'école Catherine Garcin à Doullens en vue d'y implanter une Maison France Service pour la CCTNP et un CCAS pour la Commune de Doullens par laquelle la CCTNP est mandataire et la Ville de Doullens mandante

☑ Arrivée à 18h27 de Mme Anne LOIRE (RUBEMPRÉ)

▸ ASSAINISSEMENT

10. Révision des frais de gestions relatifs à la facturation du service assainissement collectif

Considérant la délibération 2024-C026 BIS du 11 avril 2024 approuvant les frais de gestions relatifs à la facturation du service assainissement collectif,

La Présidente indique la nécessité de réviser la délibération sur les frais de facturation pour intégrer le SIAEP du Bocage (rétroactif au 01/01/2024).

En effet, à la suite de la dissolution du SIAEP de Molliens, Mirvaux, Pierregot et Rubempré et du SIAEP de Naours, le service public SIAEP DU BOCAGE a été créée le 1er janvier 2025.
Les communes de Rainneville et de Rubempré ont transféré leurs compétences eaux au SIAEP du Bocage, chargé d'établir, pour le compte de la CCTNP, la facturation de l'assainissement.

Le transfert de cette compétence a pour conséquence, la reprise par le SIAEP de la gestion de la distribution et de la facturation pour la compétence eau. L'adhésion et le transfert de compétence sont effectifs au 1 er janvier 2024.
Ainsi le SIAEP du Bocage réalisera le rôle de facturation pour le compte de la CCTNP et la CCTNP encaissera directement les recettes liées à l'assainissement (pour les communes de Rubempré et Rainneville).
Il est donc indispensable de réviser la délibération initiale en intégrant le SIAEP du Bocage permettant à celui-ci de facturer ses frais de gestion à hauteur de 1,40 € par facture semestrielle.

- En tenant compte de deux factures annuelles et pour prévenir toute ambiguïté, **Claude DEFLESSELLE (COISY)** suggère de définir explicitement les termes de facturation à 1,40 € par facture semestrielle et non par facture.

  La Présidente confirme que la précision sera apportée dans ce sens.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 janvier 2025,

Entendu l'exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la révision des frais de gestion fixés à une facture d'1,40€ par semestre, applicable au 1er janvier 2024, comme suit

	Service de facturation	Frais de gestion applicable au 1er janvier 2024
Beauval	Commune	1,40 €/ semestre
Candas	Commune	1,40 €/ semestre
Coisy	Commune	1,40 €/ semestre
Lucheux	Commune	1,40 €/ semestre
Rainneville	SIAEP du Bocage	1,40 €/ semestre
Rubempré		1,40 €/ semestre
Villers-Bocage	Véolia	5,6 € /an
Flesselles	Véolia	5,6 € /an
Fieffes-Montrelet	SIAEP Bernavillois	1,40 €/ semestre
Bonneville		1,40 €/ semestre
Fienvillers		1,40 €/ semestre
Bernaville	Veolia	5.6 € /an

ENVIRONNEMENT

11. Contrat d'Objectif Territorial (COT) : Approbation du plan d'actions

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), porté par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA), a été adopté le 26 juin 2023.

Dans la continuité du PCAET, la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie s'est engagée, le 25 novembre 2021, avec les sept autres intercommunalités du Grand Amiénois, dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) de l'ADEME.
Le programme « TETE » se matérialise par l'élaboration d'un Contrat d'objectifs territorial (COT), démarche d'amélioration continue en faveur de la transition écologique sur quatre ans.
Il s'agit de structurer la transition écologique de manière opérationnelle au travers de deux labels : « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » par la mise en place d'un plan d'actions visant la progression globale de l'EPCI dans ses différentes politiques. Sur le territoire du Grand Amiénois, ce programme complète et alimente le programme d'actions du PCAET.

La Communauté de communes Territoire Nord-Picardie s'est donc engagée à élaborer son plan d'actions, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement. Il doit permettre à la communauté de communes de se doter d'une feuille de route lui permettant à l'échéance 2026 de progresser dans la mise en œuvre de la transition écologique au sein de l'ensemble des compétences qu'elle porte.

Le plan d'action a été élaboré en concertation avec les élus de la communauté de communes Territoire Nord-Picardie. Depuis avril 2023 et jusqu'en 2026, il s'agit désormais de mettre en œuvre les différentes actions inscrites dans le COT. Chaque année, un bilan intermédiaire est réalisé afin d'évaluer l'atteinte des objectifs et y ajouter de nouvelles actions, permettant la démarche d'amélioration continue.

Considérant la nécessité pour la communauté de communes d'approuver le plan d'actions du COT dans le cadre de la labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique,

Entendu l'exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan d'actions COT-TETE de la CCTNP, tel qu'il est annexé à la délibération,

12. Approbation de la convention financière 2025 de l'ADUGA

Il est proposé d'adopter par délibération la convention conclue pour l'année 2025. Il est rappelé le renouvellement annuel sous réserve de la présentation des documents comptables mentionnés aux articles 5 et 6. Il est également porté à la connaissance de l'assemblée communautaire le programme partenarial d'activités 2024.

Ainsi le montant total de la subvention s'élève à 28 678 €

Entendu l'exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la participation de la CCTNP en faveur de l'ADUGA pour un montant de 28 678 € au titre de l'exercice 2025, et autorise la Présidente à signer ladite convention telle qu'elle est annexée.

▸ TOURISME

13. Approbation du contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme »2025-2027

La Région a engagé depuis 2017 une démarche de partenariat avec les territoires pour favoriser le développement touristique.
Le présent contrat formalise, à l'échelle de la destination *Amiens coeur de Somme* représentée par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois un cadre de partenariat pour assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois assurera la coordination et l'animation de la démarche en lien avec les EPCI et les Offices de Tourisme, l'ADRT Somme Tourisme, le Département, le CRT Hauts-de-France Tourisme et la Région.

Afin de poursuivre cette démarche à l'horizon 2027, le nouveau contrat répond à l'ambition de faire émerger une destination touristique apte à capter et fidéliser nos clientèles cibles, pour :

- ✓ Affirmer les marqueurs du territoire
- ✓ Définir des objectifs de développement et de transition de l'offre au regard des cibles « marché » et « client »
- ✓ Inscrire un objectif dédié au tourisme durable et à REV3 ou l'intégrer comme critère incontournable dans l'ensemble des objectifs
- ✓ Ancrer des projets régionaux : mémoire, itinérances, gastronomie, innovation …
- ✓ Formaliser des sujets ou des objectifs inter-contrat (ex. : Vallée de Somme, CSNE)
- ✓ Identifier des liens avec les autres politiques régionales.

<u>Le nouveau contrat développe une approche intégrée en 3 phases :</u>

1. Définition d'une identité
Connaissance des marchés, des clientèles + travail de segmentation
Connaissance de l'offre, des acteurs et de la fréquentation
2. Assurer une lisibilité des offres
Transformation de l'offre et création d'offres nouvelles adaptées aux attentes des clientèles
3. Notoriété / Image
Mise en marché : marketing partagé

Le contrat sera signé par chaque EPCI composant le Pôle métropolitain, l'agence Somme Tourisme, le département de la Somme, le Comité régional du Tourisme et la Région Hauts de France.

- ➢ **Christian MANABLE (RAINNEVILLE)** saisit le sujet de la promotion de territoire pour interroger sur l'état d'implantation des panneaux routiers aux entrées du territoire.

  Dans la continuité du projet de territoire, la Présidente confirme l'installation de 48 panneaux sur 56.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire autorise à l'unanimité la Présidente à signer le contrat de destination touristique « Amiens cœur de Somme » 2025-2027 ainsi que toutes pièces se rapportant à ce contrat.

14. Approbation des nouveaux tarifs supplémentaires 2025 de la Cité souterraine de Naours

Entendu l'exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les tarifs complémentaires de la Cité souterraine applicable au 1er janvier 2025 comme suit :

Boutique	Peluche 5€	4,17 €	20%	0,83 €	5,00 €	4,17 €	20%	0,83 €	5,00 €
	Peluche 10€50	8,75 €	20%	1,75 €	10,50 €	8,75 €	20%	1,75 €	10,50 €
	Peluche 18€50	13,75 €	20%	2,75 €	16,50 €	15,42 €	20%	3,08 €	18,50 €
	Peluche 23€50					19,58 €	20%	3,92 €	23,50 €
	Peluche 52€					43,33 €	20%	8,67 €	52,00 €
	Puzzle					9,00 €	20%	1,80 €	11,00 €
	Affiche poster création					20,83 €	20%	4,17 €	25,00 €
	Cartes postale création					2,08 €	20%	0,42 €	2,50 €
	Savon					4,17 €	20%	0,83 €	5,00 €
Accrobranche	Individuel préférentiel adulte (mat	9,09 €	10%	0,91 €	10 €	11,81 €	10%	1,18 €	13 €
Restauration	Glace smarties					3,00 €	10%	0,30 €	3,30 €
	Crêpe gourmande					7,18 €	10%	0,72 €	7,90 €
	Chocolat viennois					3,82 €	10%	0,38 €	4,20 €
	Bière sans alcool 25cl (bouteille)					3,17 €	20%	0,63 €	3,80 €
	Goudale Bouteille 33cl					3,33 €	20%	0,67 €	4,00 €
	Crêpe nutella					3,64 €	10%	0,36 €	4,00 €
	Apéritif groupe 2€					1,67 €	20%	0,33 €	2,00 €
	Menu enfant	8,09 €	10%	0,81 €	8,90 €	8,91 €	10%	0,89 €	9,80 €
	Formule Anniversaire - 10 pax					22,50 €	20%	4,50 €	27,00 €
	Formulte anniversaire + 10 pax					20,00 €	20%	4,00 €	24,00 €
Moulin	Visite du moulin privée (-12pax)	8,50 €	0%	0,00 €	8,50 €	8,50 €	0%	0,00 €	8,50 €
	Visite du moulin privée (+12pax)	5,00 €	0%	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0%	0,00 €	5,00 €
	Moulin + Parc indiv	5,00 €	0%	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0%	0,00 €	5,00 €
	Moulin réduit indiv (si autre activit	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €	3,00 €	0%	0,00 €	3,00 €
	Entrée gratuité moulin	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%	0,00 €	0,00 €

▶ RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

15. PRESENTATION : Rapport des orientations budgétaires 2025 de la CCTNP

Le rapport est disponible sur simple demande auprès de caroline.delbecq@cctnp.fr ou consultable sur le site internet https://www.cctnp.fr/les-documents-officiels/

La Présidente et les Vice-présidents présentent le rapport des orientations budgétaires 2025 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie à l'assemblée.
Pour le **budget annexe du centre aquatique,** Jacques MASSET précise la hausse des entrées à presque 110 000 visiteurs sur un prévisionnel de 90 000 entrées.

La Présidente indique que lors d'une prochaine instance, la Directrice viendra exposer le fonctionnement depuis l'ouverture de la SPL, qui servira également de bilan.

- **Claude DEFLESSELLE (COISY)** demande si la CCTNP peut fournir des statistiques concernant les entrées par zone géographique du territoire afin d'identifier l'origine des usagers.

  La Présidente affirme que cela n'était pas en usage. Depuis, une recherche de solution est en cours avec le prestataire du logiciel pour obtenir ces informations géographiques.
  La possibilité d'accès aux données est validée par Pierre-Fabien PELLETIER.

- **Martine BOTTE** (GÉZAINCOURT) tient à souligner que l'amplitude d'ouverture n'est pas suffisante durant les vacances scolaires. Elle a déploré en effet la fermeture de trois matinées durant les vacances scolaires.

  La Présidente comprend parfaitement, cependant elle souligne qu'un équilibre doit être trouvé entre la rentabilité de l'ouverture. Parfois, l'ouverture d'une demi-journée

supplémentaire nécessite plus de moyens humains. Cela implique un déséquilibre entre le coût de la masse salariale et les recettes d'entrées.
Cela supposerait d'accroître la subvention d'équilibre de 600 000 € à 800 000 €.

La Présidente mentionne aussi une difficulté supplémentaire. Le défi réside dans le recrutement de maîtres-nageurs, en raison de la pénurie et par conséquent de la hausse salariale demandée pour leurs compétences.
Donc, 200 000 € devraient être prélevés d'un autre budget. Elle est disposée à prendre en compte toute proposition concernant ce sujet.

<u>Présentation par Jacques MASSET de la projection 2025 : propositions de baisse chapitre 011 par fonction (page 36/91 du rapport)</u>

Proposition de baisse du chapitre 011 par fonction

fonction	libellé	réalisé 2023	réalisé 2024	% de variation	% de baisse	économie	crédits BP 2025
020	Administration générale de la collectivité	402 627,15 €	426 909,05 €	6%	6%	24 164,66 €	402 744,39 €
028	Service Technique	83 072,65 €	71 493,07 €	-14%	5%	3 404,43 €	68 088,64 €
213	Classes regroupées	308 906,89 €	327 504,71 €	6%	5%	15 595,46 €	311 909,25 €
281	Hébergement et restauration scolaires	155 875,40 €	164 145,31 €	5%	5%	7 816,44 €	156 328,87 €
311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	13 085,14 €	25 564,85 €	95%	30%	5 899,58 €	19 665,27 €
313	Bibliothèques, médiathèques	51 105,83 €	56 063,46 €	10%	5%	2 669,69 €	53 393,77 €
316	Théâtres et spectacles vivants	93 018,71 €	110 226,51 €	18%	18%	16 814,21 €	93 412,30 €
321	Gymnases	43 780,18 €	67 860,70 €	55%	5%	3 231,46 €	64 629,24 €
331	ALSH Centres de loisirs	203 210,11 €	520 967,54 €	156%	15%	67 952,29 €	453 015,25 €
338	CAJ Autres activités pour les jeunes	53 435,54 €	116 944,11 €	119%	15%	15 253,58 €	101 690,53 €
4228	RPE Autres actions en faveur de la petite enfance	13 111,50 €	19 238,86 €	47%	15%	2 509,42 €	16 729,44 €
444	Insertion professionnelle	84 487,20 €	109 365,93 €	29%	5%	5 207,90 €	104 158,03 €
510	Urbanisme	116 924,16 €	135 333,56 €	16%	5%	6 444,46 €	128 889,10 €
735	Lutte contre les inondations / érosion	75 726,70 €	73 451,53 €	-3%	5%	3 497,69 €	69 953,84 €
845	Voirie communale	793 063,78 €	906 036,98 €	14%	10%	82 367,00 €	823 669,98 €
	Dépenses - chap 011 hors fonctions non impactées par l'économie	**2 491 430,94 €**	**3 131 106,17 €**	**26%**	**10%**	**262 828,28 €**	**2 868 277,89 €**
	Total Dépenses de fonctionnement	**20 874 947,07 €**	**21 841 288,73 €**	**5%**			**21 578 460,45 €**
	Total Recettes de fonctionnement	**22 124 639,43**	**22 770 826,97**	**3%**			**22 770 826,97**
	Résultat d'exercice	1 249 692,36	929 538,24	-26%			1 192 366,52

Le résultat d'exercice nécessaire pour dégager un excédent de fonctionnement cumulé identique à fin 2024, soit 3 973 707€, serait de 1 768 106 € (3 973 707 - 2 205 601)
Si nous n'agissons pas, notre capacité d'autofinancement chutera, nous empêchant de financer des projets essentiels sans alourdir notre dette,
Il est nécessaire de réaliser des économies pour éviter des hausses d'impôts, pour préparer nos futurs investissements et anticiper les risques financiers,
Ces économies sont de la responsabilité de tous et ne doivent pas se limiter au % de baisse sollicité sur les charges à caractères générales,
Les autres pistes d'économie : regroupement des commandes, sobriété énergétique, réduction des prestations non ou sous utilisées, rationalisation des effectifs et des bâtiments ...
Ces économies sont nécessaires pour stabiliser nos finances et nous permettre de continuer à investir et garantir des services de qualités.

- **Anne LOIRE (RUBEMPRÉ)** fait écho à la présentation de la compétence scolaire qui est déficitaire. Elle questionne la stratégie de la CCTNP de reprendre la compétence scolaire sur tout le territoire, alors qu'elle est en déficit.

  Jacques MASSET précise que la prise de compétence est reprise avec les recettes. Il s'agit d'un transfert de compétence et de moyens.

- **Claude DEFLESSELLE (COISY)** profite du sujet de la compétence scolaire pour se renseigner sur l'évolution de ce transfert de compétence. Aucune réunion n'a été organisée concernant le coût ou l'avenir.

  Jacques MASSET déclare que le dossier progresse.

- **Claude DEFLESSELLE (COISY)** : souhaiterait que les élus concernés soient conviés à participer à l'avancement.

La Présidente souligne que les deux dernières conférences des maires ont traité de ce sujet. Il reste une dernière phase à compléter. La révision des attributions de compensation de Bernaville, qui est

encore à confirmer. Toutes les municipalités du bernavillois ont voté en faveur, à l'exception de la commune de Bernaville. Une rencontre avec les élus municipaux de Bernaville est prévue le 28 février 2025.

Dès que la commune de Bernaville aura statué définitivement, une pré-clect sera également organisée pour présenter les chiffres. Le calendrier est respecté afin de porter une décision avant la fin du mandat.

- **Claude DEFLESSELLE (COISY)** ne souhaite pas être mis devant le fait accompli et souhaite participer au calcul financier et au débat.

La Présidente l'invite à participer à la prochaine commission scolaire s'il le souhaite. Celle-ci aura lieu avant la pré clect.

La Présidente met l'accent sur les difficultés rencontrées pour obtenir les données financières des comptes administratifs des municipalités afin de procéder au pré-calcul. L'important est de finaliser la révision des attributions de compensations.
Claude DEFLESSELLE (COISY) sera associé à la prochaine réunion de calcul avec M. FROISSART et Angéline LAROSE, ainsi qu'avec d'autres si cela est souhaité.

La Présidente est également ouverte à toutes suggestions concernant d'autres scénarios sur cette compétence. Il reste à déterminer si la CCTNP maintient une compétence partielle ou si cette compétence doit est transférée aux communes du bernavillois. Cela entraînerait toutefois un coût annuel restant à la charge d'un million.

- Jean-Michel MAGNIER souligne que, sur les trois prochaines années, les 26 municipalités du Bernavillois devront reverser plus de 300 000€ à la CCTNP, prélevés sur le budget sans majoration des taxes, sauf pour Candas.

RESSOURCES HUMAINES

❖ Effectif au 01/01/2025

Page 56/91 du rapport

L'effectif au 1er janvier 2025 est de 271 agents

Statut	Nombre d'Agents au cours de l'année 2024	Equivalent ETP rémunéré 2024	Nombre d'agents au 01/01/2025	Equivalent ETP Janvier 2025
Titulaire	90	65.60	85	63,22
Contractuel	309	121.02	186	108,41

La répartition des contractuels :

Contrats	Nombre d'Agents au cours de l'année 2024	Equivalent ETP rémunéré 2024	Nombre d'agents au 01/01/2025	Equivalent ETP Janvier 2025
De droit public	246	100.41	151	89,32
De droit privé	63	20.61	35	19,09
TOTAL	*309*	121.02	186	108,41

Évolution de la masse salariale

Page 55/9 du rappo

Dépenses au chapitre 012				
2020	2021	2022	2023	2024
7 110 309	7 122 443	7 786 466	8 218 498	**8 545 844**

En 2024, une augmentation de **3.98%** des dépenses tient en partie aux mesures relatives à la revalorisation du point d'indice, du SMIC et des grilles indiciaires (exemple : + 5 points pour la catégorie A, B et C).

La Présidente demande à l'assemblée communautaire si elle souhaite que les compétences spécifiées des pages 61 à 91 du rapport d'orientations, annexé au dossier de séance, soient présentées par les vice-présidents.

L'assemblée ne formule pas ce souhait. La Présidente propose d'ouvrir le débat.

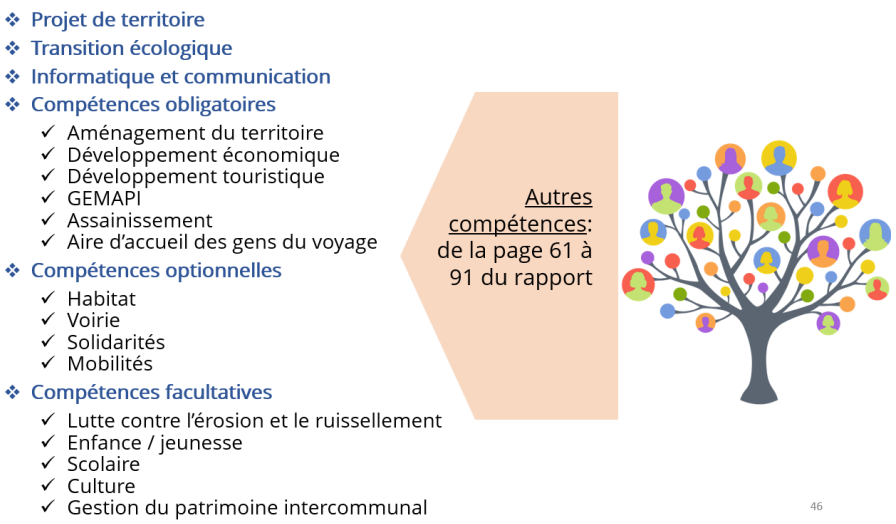

16. DELIB : Tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 (DOB)

La Présidente ouvre le débat d'orientations budgétaires 2025 et donne la parole aux élus communautaires.

- **Claude DEFLESSELLE (COISY)** demande si une révision du PLUi du Bocage Hallue, qui a déjà plusieurs années, est envisagée.

La Présidente confirme la révision une fois achevée la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

- **Claude DEFLESSELLE (COISY)** présume la révision des 2 PLUI (Bernavillois et Bocage-Hallue) pour ensuite intégrer le PLUi du Doullennais.

La Présidente souligne la nécessité d'approuver dans un premier temps le PLUi du Doullennais avant de voir naitre un document unique aux trois ex-territoires.

- **Patrick BLOCKLET (TALMAS)** souligne que dans sa commune il n'y a plus de terrains constructibles. Il demande sous quel délai les communes pourront se développer à nouveau.

- **Jean-Michel MAGNIER (BEAUMETZ),** en sa qualité de vice-président en charge du SCoT au sein du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, confirme que les communes vont devoir patienter jusqu'à l'approbation du SCOT. Les PLUi devront ensuite se mettre en compatibilité avec les orientations du Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du SCoT et notamment, avec les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Une nouvelle proposition de loi vise à des ajustements dans l'application des objectifs avec un report des délais de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.
  Par ailleurs, il sera nécessaire de mutualiser la "garantie communale des 1 ha" entre les communes. Selon le SRADDET (document de référence régional), il existe un déficit d'hectares déterminé pour les 460 communes du Grand Amiénois. Ainsi, le SRADDET prévoit que les 23 communes "pôle" du Grand Amiénois se partageront 60% des hectares à répartir. Les EPCI seront chargés de répartir les 40 % restants sur les autres communes.

- François DURIEUX souligne qu'il existe un grand nombre de logements vacants dans les communes. Il préconise de les repositionner sur le marché avant d'envisager le développement et l'urbanisation de terrains.

L'assemblée n'a plus de question au débat d'orientations budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2312-1 ;
Considérant la présentation du rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2025, exposé par la Présidente et les Vice-présidents,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 30 janvier 2025,

Entendu l'exposé, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Calendrier prévisionnel 2025

AVRIL	**CONSEIL BUDGET**	Jeudi 3 avril 2025	DOULLENS
	Vacances scolaires du 5 au 21 avril 2025		
JUIN	**CONSEIL**	Jeudi 19 juin 2025	TALMAS
JUILLET	**CONFÉRENCE DES MAIRES**	Jeudi 3 juillet 2025	MOLLIENS-AU - BOIS

Eldorad'Ô

🎟️ Offre Collectivités – Achat de Places au Tarif CE pour le centre aquatique Eldorad'Ô 🎟️

📌 Principe :
Les collectivités peuvent acheter des entrées au tarif CE, dans la limite du nombre d'habitants de leur territoire.
➡️ Tarif unique : 3 € par entrée
➡️ Minimum d'achat : 10 entrées
➡️ Plafond annuel : 1 entrée par habitant
➡️ Validité : 1 an à la date d'édition des tickets
➡️ Règlement : les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure sous peine de se voir refuser l'accès au centre aquatique Eldorad'Ô

📌 Avantages pour la collectivité :
✅ La collectivité achète un lot d'entrées à utiliser librement par ses habitants
✅ Permet de faciliter l'accès aux loisirs pour vos habitants
✅ Possibilité d'achats multiples dans l'année (dans la limite du plafond)
✅ Gestion simple avec un système de paiement sur Chorus Pro

📌 Modalités :

- Faire une demande par mail à l'adresse mail : direction@eldorado-cctnp.fr (lors de la I[ère] demande une fiche de renseignement sera à remplir) ; préciser si vous avez besoin d'un devis.
- La facture sera déposée sur Chorus Pro.
- La facture et les places seront envoyées par mail à la collectivité. Vous pourrez les imprimer en recto afin de pouvoir les diffuser à vos habitants.

L'ordre du jour est épuisé et l'assemblée n'a plus question.
La séance est levée à 19h30.

La Présidente
Christelle HIVER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE CCTNP

Le secrétaire de séance
Dominique DUFOSSÉ